

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
Affaires Générales	Monsieur le Maire	<u>Elections de deux représentants titulaires et un suppléant, propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune et élection d'un Conseiller municipal pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) liée au projet de mise au gabarit Européen (MAGEO)</u> Monsieur Hervé POTEAUX, 15 La Rue des Bois 60550 Verneuil-en-Halatte est élu membre titulaire ; Monsieur Christophe ALVARES, 20 Rue Aristide Briand 60550 Verneuil-en-Halatte est élu membre titulaire ; Monsieur Bruno BIANCHI, 44 Rue du Fonds du Charron 60550 Verneuil-en-Halatte est élu suppléant.
Affaires Générales	Monsieur le Maire	<u>Convention de servitudes avec GRDF relative à la distribution de gaz</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec la société GRDF dont le siège social est situé 6, rue Condorcet 75009 Paris.
Urbanisme	Alexis CHAMEREAU	<u>Acquisition terrain cadastré BW n°48, rue Victor Hugo, appartenant à Mme BOYELDIEU</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés Approuve l'acquisition de la parcelle BW n° 48 au prix indiqué ci-dessus, Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
Urbanisme	Alexis CHAMEREAU	<u>Commune de Verneuil en Halatte - 44 / 46 rue du Professeur Calmette</u> Transfert des engagements de la convention au profit de l'OPAC de l'Oise Mise en place d'un Bail Emphytéotique au profit de l'OPAC de l'Oise Validation des conditions financières Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés par 26 voix « pour » et 1 « abstention » : Approuve la réalisation du programme de logements par l'OPAC de l'Oise, Approuve le transfert de la convention de portage au bénéfice de l'OPAC de l'Oise, Approuve les conditions financières liées à cette opération, Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire, 1 « abstention » : Hervé POTEAUX
Urbanisme	Alexis CHAMEREAU	<u>Cession par la commune de Verneuil en Halatte des chemins ruraux déclassés, situés sur emprise de l'ex site IGN</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Accepte la rétrocession à l'EPFLO des 3 chemins ruraux suivants : • Chemin rural n° 29 dit « Ancienne Avenue » pour une contenance de 41 a et 34 ca • Chemin rural dit « Du Plessier » pour une contenance de 12 a et 66 ca • Chemin rural dit « De Senlis à Verneuil et à Haucourt » pour une contenance de 29 a 70 ca pour une contenance totale de 83 a et 70 ca moyennant un prix forfaitaire de 5 € le m ² soit un total de 41 850 € TTC Autorise la signature d'un avenant à la convention de portage : CA EPFLO 2019 27/03/17/C191 conclue le 13 mai 2019 entre l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) et le syndicat du parc ALATA, prévoyant notamment l'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement, aux parcelles issues du déclassement des chemins ruraux, et ce tel que défini dans le plan ci-annexé. Autorise Le Maire à régulariser la cession desdites emprises à l'EPFLO moyennant un prix unitaire au m ² de 5 €
Urbanisme	Alexis CHAMEREAU	<u>Opposition du transfert de la compétence PLU à la CCPOH</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : S'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Pays d'Oise et d'Halatte.